

demeure dans la sécheresse ; la Flamme que les grandes eaux n'ont pu éteindre ; le Lis qui fleurit entre les épines ; le Jardin fermé au serpent infernal ; la Fontaine scellée, dont la limpidité ne fut jamais troublée ; la Maison du Seigneur, sur laquelle ses yeux sont ouverts sans cesse, et dans laquelle rien de souillé ne doit jamais entrer ; la Cité mystique dont on raconte tant de merveilles. (Ps. LXXXVI). Nous nous plaçons à redire vos titres d'honneur, ô Marie ! car nous vous aimons ; et la gloire de la Mère est celle des enfants. Continuez de bénir et de protéger ceux qui honorent votre auguste privilège, vous qui êtes conçue en ce jour ; et bientôt naissez, concevez l'Emmanuel, enfant z-le et montrez-le à notre amour.

AU OLERGE

Supplementum Missalis (Breviarii), ad usum Provinciarum Queb., Marianopolitan., et Ottavien., in Regione Canadensi.

Tel est le titre de deux suppléments, l'un pour le Missel, l'autre pour le Bréviaire, à l'usage des trois provinces ecclésiastiques de Québec, Montréal et Ottawa, que la S. Congrégation des Rites a revêtus de son approbation le 28 avril 1890, et qui ont été imprimés par Frédéric Pustet, avec une attestation officielle de conformité avec le texte authentique : *Omnia concordant cum originalibus*, 13 junii 1892.

Ces suppléments vont devenir obligatoires à partir du 1er janvier prochain ; et les *Ordos* ont été rédigés selon le nouveau calendrier.

D'après le titre même, on ne doit pas s'attendre à y trouver les fêtes récemment inscrites au calendrier de l'Eglise universelle, par exemple, celles de saint Jean Damascène, de saint Silvestre, mais uniquement celles qui sont propres à nos provinces.

Du reste, les suppléments nouveaux ne contiennent à peu de chose près, que les messes et les offices qui avaient été imprimés sur des feuilles détachées et dispersées, à mesure que les fêtes nous étaient accordées par le Siège Apostolique.

On y a inséré, à l'usage de chaque diocèse, l'office, la messe et l'octave du Titulaire de sa cathédrale, et de sa fête patronale.

Enfin, dans un calendrier complet, les fêtes propres à nos provinces